

# Solutions de versement gérées RBC

Touchez vos revenus et protégez votre patrimoine



## Libérez le potentiel de revenu de vos placements

Vous avez travaillé d'arrache-pied pour constituer votre patrimoine. Aujourd'hui, le moment est venu de libérer le potentiel de revenu de vos placements pour profiter de la retraite dont vous rêvez depuis longtemps. Mais il s'agit de puiser dans votre actif, et non de l'épuiser. Les solutions de versement gérées RBC peuvent vous procurer les liquidités dont vous avez besoin aujourd'hui, tout en vous aidant à préserver votre placement en prévision de l'avenir.

## Avantages des solutions de versement gérées RBC

- **Préservation des fonds**  
L'accent est mis sur la génération d'un revenu stable tout en limitant l'érosion de votre investissement initial.
- **Liquidité et souplesse**  
Vous avez accès à vos fonds en cas d'imprévus.
- **Versements fiscalement avantageux**  
Les versements sont gérés de façon à produire un rendement supérieur après impôt par rapport aux obligations et CPG habituels.
- **Excellente valeur**  
Solution économique qui, dans le passé, a fait ses preuves en dégagant des revenus fiscalement avantageux tout en préservant généralement le capital, le tout à un coût très raisonnable.
- **Choix**  
Vous pouvez choisir le taux de versement adapté à vos objectifs de vie (5 %, 6 % ou 7 %).

## Pourquoi les solutions de versement gérées RBC ?

**Il suffit d'une seule décision pour que les solutions de versement gérées RBC mettent en branle votre plan de revenu de retraite.**

En combinant une stratégie de versements mensuels avec des placements en gestion active, ces solutions transforment vos économies en un « chèque de paie » périodique.

Selon vos besoins, vous pouvez choisir un taux de versement de 5 %, de 6 % ou de 7 %<sup>1</sup>. Les versements correspondent au flux de revenus à gestion professionnelle qui provient de la solution retenue.

**Les solutions de versement gérées RBC sont tout indiquées dans les situations suivantes :**

- › Vous avez besoin de liquidités pour couvrir vos frais de subsistance ou pour compléter votre revenu actuel.
- › Vous avez besoin de liquidités qui ne viendront pas épuiser votre investissement initial.
- › Vous pouvez tolérer certaines fluctuations de la valeur de vos placements pour toucher un revenu mensuel stable après impôt.

## Choix des versements appropriés

**Votre conseiller peut vous aider à peser le pour et le contre pour déterminer les versements qui vous conviennent.**

### › Préservation de l'investissement

Plus vous faites de retraits, plus votre investissement initial risque de s'éroder et plus vos versements mensuels sont susceptibles de diminuer avec le temps.

### › Stabilité des versements

Si vous optez pour des versements élevés, votre portefeuille devra contenir une proportion conséquente d'actions. Les montants des versements risquent alors de varier davantage d'une année à l'autre.

### › Traitement fiscal avantageux des liquidités

Le revenu généré par les instruments de placement n'est pas imposé de façon uniforme. En règle générale, quand les versements mensuels augmentent, c'est que le portefeuille comporte une part accrue d'actions qui produisent des dividendes, des gains en capital ou un remboursement de capital<sup>2</sup>. Le traitement fiscal est alors plus avantageux, mais la valeur de l'investissement peut varier davantage.

## Compréhension des avantages respectifs de chaque solution de versement gérée RBC

	Solution de versement gérée RBC	Solution de versement gérée RBC – Évoluée	Solution de versement gérée RBC – Évoluée Plus
TAUX DE VERSEMENT	5 %	6 %	7 %
CONSERVATION DU CAPITAL	OPTIMALE	MEILLEURE	BONNE
STABILITÉ DES VERSEMENTS	OPTIMALE	MEILLEURE	BONNE
TRAITEMENT FISCAL AVANTAGEUX	BON	MEILLEUR	OPTIMAL

## De solides antécédents de gestion des versements

Depuis le lancement du premier portefeuille en 2002, les solutions de versement gérées RBC ont produit des flux de liquidités mensuelles prévisibles et fiscalement avantageux, tout en préservant généralement le capital malgré les fluctuations des marchés.

Solution de versement gérée RBC					
	2008	2007	2006	2005 <sup>4</sup>	2004 <sup>3</sup>
Taux de versement	5,1 %	4,9 %	4,9 %	4,5 %	4,3 %
Rendement par année civile	-7,5 %	2,8 %	4,9 %	6,0 %	3,5 %

Solution de versement gérée RBC – Évoluée					
	2008	2007	2006	2005 <sup>5</sup>	2004 <sup>3</sup>
Taux de versement	6,1 %	5,9 %	6,0 %	5,2 %	4,8 %
Rendement par année civile	-12,9 %	2,8 %	7,1 %	7,7 %	5,1 %

Solution de versement gérée RBC – Évoluée Plus					
	2008	2007	2006	2005	2004
Taux de versement	7,3 %	7,0 %	7,2 %	7,5 %	7,7 %
Rendement par année civile	-18,8 %	3,2 %	9,5 %	11,8 %	12,2 %

Source : rendement par année civile des parts de série A, RBC Gestion d'Actifs Inc.

Nota : Les objectifs de versement de 5 %, de 6 % et de 7 % des solutions de versement gérées RBC ont été instaurés en 2006.

---

## Choisir la solution qui vous convient avec l'aide d'un conseiller

À l'heure actuelle, il semble y avoir un choix illimité de produits de revenu. Les investisseurs profitent de cette situation, mais cela signifie aussi qu'il devient plus important que jamais de prendre des décisions éclairées. Votre conseiller peut vous aider à déterminer quelle solution de versement gérée RBC répond le mieux à vos besoins. Et surtout, il peut mettre en œuvre un plan pour faciliter l'atteinte de vos objectifs de revenu à la retraite.

➤ **Allez-y, touchez vos revenus ! Mais protégez votre patrimoine avec les solutions de versement gérées RBC.**

---



RBC Gestion d'Actifs®



LAURÉAT DU PRIX LIPPER  
RBC GESTION D'ACTIFS®

MEILLEUR GROUPE DE FONDS 2007 ET 2008

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués sont approximatifs ; le taux de paiement réel peut être différent. Le montant des versements de revenus n'est pas garanti et peut varier en fonction de la conjoncture du marché. Il est important de faire la distinction entre les revenus provenant des distributions de fonds communs et les rendements des fonds communs.

<sup>2</sup> Le remboursement de capital s'effectue généralement lorsque l'objectif d'un fonds est de verser une distribution mensuelle fixe aux porteurs de parts. Contrairement au revenu d'intérêts, au revenu de dividendes et aux gains en capital, le remboursement de capital représente un remboursement de l'investissement initial d'un client et reste libre d'impôt au moment où il est encaissé. Le remboursement de capital réduit le prix de base rajusté du placement ; cependant, un gain en capital imposable peut être constaté au moment de la liquidation du placement.

<sup>3</sup> Août 2004 – Décembre 2004, annualisé.

<sup>4</sup> En date du 30 septembre 2005, le montant des distributions mensuelles a été augmenté pour atteindre un taux de ~ 5 %.

<sup>5</sup> En date du 30 septembre 2005, le montant des distributions mensuelles a été augmenté pour atteindre un taux de ~ 6 %.

Rendements de la Solution de versement gérée RBC : un an -7,5 % ; trois ans -0,1 % ; depuis la création 2,1 %, au 31 décembre 2008.

Rendements de la Solution de versement gérée RBC – Évoluée : un an -12,9 % ; trois ans -1,4 % ; depuis la création 1,9 %, au 31 décembre 2008.

Rendements de la Solution de versement gérée RBC – Évoluée Plus : un an -18,8 % ; trois ans -2,8 % ; cinq ans 2,8 % ; depuis la création 3,6 %, au 31 décembre 2008.

La Solution de versement gérée RBC (anciennement nommée Portefeuille de trésorerie RBC) et la Solution de versement gérée RBC – Évoluée (anciennement nommée Portefeuille de trésorerie évolué RBC) ont été lancées en août 2004 ; la Solution de versement gérée RBC – Évoluée Plus (anciennement nommée Fonds de revenu à gestion fiscale RBC) a été lancée en avril 2002.

Veillez consulter le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement et leurs distributions ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Sauf avis contraire, les taux de rendement indiqués représentent l'historique des rendements globaux composés par année. Pour les périodes de moins de un an, les taux de rendement sont des taux simples. Tous les taux de rendement tiennent compte des modifications de la valeur des parts ainsi que du réinvestissement des distributions, mais non des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigibles du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion d'Actifs est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence.

© RBC Gestion d'Actifs Inc. 2009.